

LOUIS GRAND

AVOCAT

à la Cour Impériale.

RUE DU PALAIS DE JUSTICE, 2.

On est prie d'affranchir  
les lettres et paquets.

P.C

Monsieur,

Le Tribunal, 2<sup>me</sup> Chambre, présidé par  
M. Piégay, a renvoyé par devant vous l'examen des deux  
machines ou mécaniques à décider, vendues par M. Lhéritier à Clot.

Clot ne veut pas les accepter, parceque, dit-il,  
elles ne sont pas de bonne condition et non conformes aux  
consuetudes. — Vous voudrez bien en fixer le prix.

Votre bien dévoué et respectueux  
Serviteur,

L. Grand



Lyon le 20 juillet 1853.

# rue Chappuis, 24.

# rue Joubert - Colonne 33 au 5<sup>e</sup>

Réponse. à M. Grand, avocat

Je ne crois pas pouvoir faire un  
rapport régulier sans y être invité par  
M. le Président ou la greffe du Tribunal,  
vous comprendrez, Monsieur, qu'un  
expert ne peut agir régulièrement  
sans désigné que par l'un des parties.  
Veuillez faire les démarches nécessaires  
pour me faire parvenir un ordre  
par Clot pour être réglé et etc

(P.)

Extra Shérif  
Et C<sup>o</sup>

Monsieur Charmin

pour l'homme

Mars, Paul  
3005.

de

Monsieur

DUIS GRAND  
AVOAT  
à la Cour Supérieure  
des Cours de Justice  
à la Cour Supérieure  
à la Cour Supérieure

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint handwritten text, possibly a signature or date.]*

# 1010  
# 1010